

Jeudi 29 novembre 2018

## LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

### Réponse de la ville de Marseille aux propos tenus par Renaud Muselier

À la suite des propos tenus par Renaud Muselier, président du Conseil régional Provence-Alpes Côte d'Azur, sur les ondes d'une radio nationale, le 28 novembre, la Ville de Marseille tient à apporter certaines précisions.

*« Au travers de son intervention, Renaud Muselier fait preuve de graves imprécisions qui nuisent au travail mené par la municipalité pour lutter contre l'habitat indigne. Cet axe relève d'une politique publique articulée entre la Ville, la Métropole et l'État, la lutte contre l'habitat insalubre étant pour sa part une compétence de l'État mise en œuvre par arrêté préfectoral déclarant l'insalubrité et prescrivant les mesures nécessaires à sa résorption.*

*Concernant précisément la non-consommation des crédits spécifiquement alloués par la Région pour l'habitat, la Ville de Marseille tient à souligner que les paiements effectifs de subventions par la Région, sous forme d'acomptes puis de soldes, se font par versements successifs auprès du Groupement d'intérêt public Marseille rénovation urbaine (GIP MRU) et en fonction des demandes des maîtres d'ouvrage au fur et à mesure de l'avancement des chantiers et de la production des justificatifs.*

*Il est sur ce point, important de relever que le niveau des versements de la Région résulte d'un rééchelonnement des engagements, opéré en 2016 à la demande de l'exécutif régional, pour éviter la saturation de ses capacités d'engagement financier. Un rééchelonnement sur trois ans des délibérations de la Région a donc été convenu sur les exercices 2016, 2017 et 2018.*

*Enfin, sur les 43,8 M€ engagés par la Région, 18,5 M€ correspondent à des opérations en cours, non achevées à ce jour ou dont les Maîtres d'ouvrage n'ont pas encore demandé le solde. Il ne s'agit donc aucunement d'objectifs « abandonnés ».*